

Préavis de grève le 5 février 2019

NON aux suppressions d'emplois
et à la dégradation des conditions de travail
à France Télévisions !

La charrue avant les bœufs

La direction a choisi d'ouvrir les négociations pour un accord de rupture conventionnelle collective (RCC) sans qu'aucune justification stratégique n'ait été préalablement apportée. Suite à la demande de la CGT, un CSE central a finalement été programmé pour le 19 février. Ce n'est qu'à l'issue de cette consultation que pourra se poser la question de la négociation d'un éventuel accord.

Pour la CGT il n'est pas question de signer un chèque en blanc à la direction pour lui permettre de dégraissier l'entreprise sans aucun contrôle pendant les 4 ans qui viennent. 2000 départs (surtout les seniors), 1000 embauches (surtout des jeunes numérico-compatibles), aucune garantie de remplacement et des indemnités bien inférieures aux indemnités conventionnelles.

La RCC, plan social au rabais

La RCC, cet outil au service des patrons, est un plan social au rabais, un contournement des syndicats pour les empêcher d'imposer des conditions mieux-disantes pour les salariés, ceux qui partent et surtout ceux qui restent.

La direction joue les bons élèves de la Macronie en orchestrant cette baisse drastique de la masse salariale. Baisse des emplois, démolition en règle de l'accord collectif et réduction du périmètre public. Tous les signaux sont au rouge et les personnels n'en peuvent plus des économies. Exemple à Nantes, sur les plateaux du Siège et en Polynésie.

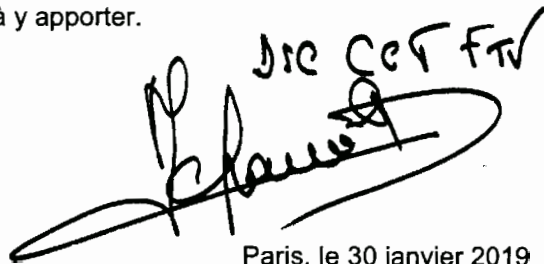
Il est temps de réagir.

La CGT exige :

- Le retrait du projet d'accord RCC visant à contourner les syndicats ;
- Le retrait du plan de suppressions de 1000 postes à France Télévisions ;
- Un plan de relance de l'emploi pour le virage numérique ;
- Un moratoire sur le déménagement de France 3 Ile-de-France pour étudier un projet alternatif en Ile-de-France ;
- La négociation d'un plan de requalification des salariés CDD ;
- Une mise à plat de la situation des Moyens Internes de Fabrication : conditions de travail, emploi CDD et CDI, temps de travail, etc...
- L'amélioration des conditions de travail, au Siège et dans les antennes et les Outre-mer.

A cette fin, la CGT appelle l'ensemble des personnels de l'entreprise à cesser le travail le 5 février prochain à partir de 00h pour une durée de 24h.

Elle appelle les salariés à se réunir en Assemblées Générales sur tous les sites afin de s'informer sur la situation dans l'entreprise et décider ensemble de la riposte à y apporter.



DIC CGT FTV

Paris, le 30 janvier 2019

Reçu le 30.01.2019
avec les réserves d'usage
A. L. L. L.